

CLASSE VI.—AUTRES DÉLITS NON COMPRIS DANS LES CLASSES PRÉCÉDENTES.

Port d'armes illégal.

Infractions aux lois défendant le jeu, aux lois municipales, pour le débit de liqueurs et autres actes.

Tenant des maisons de désordre et malfamées.

Parjure.

Contrebande et délit contre le revenu de l'Etat.

Autres délits non compris dans les classes ci-dessus.

1441. Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations de toutes sortes en Canada d'après les rapports ci-dessus, durant les années finies le 30 septembre, de 1887 à 1892 :—

NOMBRE TOTAL DES CONDAMNATIONS AU CANADA, 1887-1892.

| DÉLITS. | Condamnations pour l'année finie le 30 septembre. | | | | | |
|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1887. | 1888. | 1889. | 1890. | 1891. | 1892. |
| I. Outrages contre la personne. | 4,902 | 4,790 | 5,234 | 5,093 | 4,787 | 4,864 |
| II. do propriété, avec violence. | 208 | 225 | 283 | 276 | 283 | 251 |
| III. do propriété, sans violence. | 2,784 | 3,437 | 3,774 | 3,614 | 3,614 | 3,431 |
| IV. Offenses malicieuses contre la propriété. | 176 | 332 | 236 | 247 | 253 | 242 |
| V. Faux et délits concernant la monnaie. | 43 | 45 | 41 | 46 | 36 | 41 |
| VI. Autres délits non compris dans les classes précédentes. | 26,340 | 28,820 | 28,813 | 29,264 | 28,442 | 26,168 |
| Total. | 34,453 | 37,649 | 38,431 | 38,540 | 37,415 | 34,997 |

Depuis la publication de l'Annuaire de 1892, on a découvert que les rapports reçus par la division de la statistique du département de l'agriculture ne contenaient pas les cas jugés au Nord-Ouest, par les inspecteurs de la police à cheval, à l'exception cependant de ceux en appel, et jugés par les juges et magistrats stipendiaires de ces territoires. À la suite de cette découverte, les employés de cette division se mirent à examiner avec soin les archives de la police à cheval à partir de 1883. Cet ouvrage, qui a exigé beaucoup de travail, a été complété, et le tableau suivant a été préparé, où l'on voit le nombre des cas qui ont été inclus dans les rapports depuis 1882.